

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Arrêté

fixant la composition des jurys se prononçant sur la titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant de l'enseignement technique agricole public au sein du ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre de l'année 2022.

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le décret n° 90-89 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu le décret n° 92-778 du 3 août 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés de l'enseignement agricole ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 26 février 2016 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole :

Président :

Monsieur Bruno RICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au CGAAER à Paris,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Sylvie CAMPARIO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Madame Patricia DARJO, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Surgères,

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Monsieur Romain FONTAN, professeur certifié de l'enseignement agricole,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Monsieur Michel BOUTTIER, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des Landes,

Monsieur Gilles VALLEE, professeur certifié de l'enseignement agricole,

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs de lycée professionnel agricole :

Président :

Monsieur Bruno RICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au CGAAER à Paris,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Sylvie CAMPARIO, inspectrice de l'enseignement agricole,

Madame Patricia DARJO, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Surgères,

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Madame Anne Métaillé, professeure de lycée professionnel agricole,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Monsieur Michel BOUTTIER, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des Landes,

Madame Gaëlle SORIN, professeure de lycée professionnel agricole,

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.

Article 3

Sont nommés membres du jury de titularisation des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole :

Président :

Monsieur Bruno RICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au CGAAER à Paris,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Monsieur Roger VOLAT, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Patricia DARJO, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Surgères,

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Monsieur Jérôme VIGOUROUX, conseiller principal d'éducation,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur André QUILLVERE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Madame Anne Philippe, inspectrice de l'enseignement agricole,

Monsieur Michel BOUTTIER, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des Landes,

Madame Céline AIPERT, conseillère principale d'éducation,

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.

Article 4

Sont nommés membres du jury de titularisation des professeurs certifiés de l'enseignement agricole, des professeurs de lycée professionnel agricole et des conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole recrutés en application du décret du 25 août 1995 susvisé :

Président :

Monsieur Bruno RICARD, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, au CGAAER à Paris,

Vice président (membre titulaire) :

Monsieur Laurent DEVILLIERS, inspecteur de l'enseignement agricole, assesseur au Doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole,

Membres titulaires :

Madame Patricia DARJO, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Surgères,

Monsieur Etienne DELMOTTE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines,

Monsieur Christophe HARNOIS, correspondant handicap ministériel au bureau de l'action sanitaire et sociale au service des ressources humaines

Monsieur Thierry LANGOUET, directeur d'EDUTER, Agrosup Dijon,

Monsieur Jean-Gabriel POUPELIN, personnalité extérieure.

Membres suppléants :

Monsieur Franck VERGNENEGRE, inspecteur de l'enseignement agricole,

Monsieur Michel BOUTTIER, directeur de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles des Landes,

Madame Laure BATALLA, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines.

Article 5

L'arrêté du 19 mai 2021 fixant la composition des jurys se prononçant sur la titularisation des personnels enseignants et d'éducation stagiaires relevant du ministre chargé de l'agriculture est abrogé.

Fait le **20 DEC. 2021**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération


Guillaume DUCHESNE